

l'hôpital et aux détenus des établissements de correction canadiens de recevoir une instruction.

Les conseils scolaires, les universités et les collèges communautaires ou régionaux offrent des cours menant à un diplôme reconnu ainsi que des cours correspondant aux intérêts des individus et de la collectivité. Les enquêtes des conseils scolaires et universités révèlent qu'environ 636,000 adultes sont inscrits à temps partiel à des cours réguliers de niveau secondaire et universitaire. En outre, plus de 713,000 adultes participent à un grand nombre de cours sans crédits et d'activités connexes.

7.3 Systèmes d'enseignement des provinces et territoires

7.3.1 Enseignement dans les provinces

Dans la plupart des provinces, des changements sont survenus ces dernières années dans l'organisation de l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire. Ces changements, ainsi que des changements particuliers dans l'enseignement tertiaire, la formation pédagogique et l'enseignement des sciences infirmières, sont exposés dans cette section.

Terre-Neuve. Jusqu'à tout récemment, le système d'enseignement de Terre-Neuve, qui remonte à 1874, était strictement confessionnel. Par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête provinciale sur l'enseignement et la jeunesse instituée en 1964, les systèmes scolaires des principales confessions protestantes ont été consolidés, mais l'Église catholique romaine, les Assemblées Pentecostales et les Adventistes du septième jour administrent encore leurs propres écoles. En 1969, une autre réorganisation s'est produite lorsque les écoles administrées par les 300 conseils confessionnels de la province ont été regroupées en 35 districts. Les Assemblées Pentecostales et les Adventistes du septième jour administrent chacun un «district scolaire» qui, en théorie sinon en pratique, couvre toute la province. L'Église catholique romaine, la confession la plus importante de la province, administre son propre système, mais le nombre de ses conseils a été réduit récemment de plus de 100 à 12.

L'inscription au préscolaire n'est pas obligatoire à Terre-Neuve, mais, avec la construction d'écoles primaires plus grandes et plus centralisées, la plupart des enfants de cinq ans fréquentent les classes maternelles. Les enfants dans les écoles maternelles et prématernelles privées sont assez peu nombreux.

Il existe deux structures principales dans l'organisation scolaire: écoles primaires (maternelle et 1^{re} à 6^e année) et écoles secondaires centralisées (7^e à 11^e année), et écoles primaires (maternelle et 1^{re} à 8^e année) et écoles secondaires régionales (9^e à 11^e année). Il y a quelques écoles secondaires de 1^{er} cycle (7^e à 9^e année), et 11 écoles de district assurent la formation professionnelle. Les écoles secondaires ne dispensent pas la formation professionnelle, sauf le cours commercial.

L'enseignement tertiaire comprend des programmes universitaires et des programmes postsecondaires non universitaires. L'Université Memorial de Terre-Neuve offre des cours menant à des grades en lettres et en sciences, en administration commerciale, en sciences de l'éducation, en génie civil et en sciences appliquées, ainsi que des cours menant à un certificat en administration publique ou en sciences bancaires. L'enseignement postsecondaire non universitaire est dispensé par le College of Trades and Technology et le College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics. Les cours menant au diplôme d'infirmière «autorisée» ne sont donnés que dans les écoles hospitalières.

Île-du-Prince-Édouard. Au cours des années 60, l'Île-du-Prince-Édouard a fusionné ses petites divisions scolaires. En juillet 1972, elle a réorganisé au complet l'administration scolaire provinciale; le système, qui comportait auparavant des divisions scolaires de comté, est dorénavant formé de cinq grandes divisions administratives.